

Communiqué de média

Yverdon-les-Bains, le 2.3.2005

Catastrophe pour les patients Alzheimer

Dans sa dernière proposition de directives, la National Institute for Clinical Excellence (NICE) de la Grande-Bretagne conseille de ne plus prescrire des médicaments aux malades atteints de démence.

Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre forme de démence, les traitements médicamenteux apportent de l'espoir et une amélioration de leur situation. Cela ne serait plus le cas si ces directives devaient être appliquées.

Myrtha Welti, présidente centrale de l'Association Alzheimer Suisse dit : « C'est tout à fait inacceptable que des personnes atteintes de démence pourraient ne pas avoir accès à ces médicaments qui se sont déjà révélés efficaces pour de très nombreux patients. Et ce serait une catastrophe de les priver de l'espoir attaché à ces médicaments.

Les traitements médicamenteux ont eu pour effet de promouvoir les examens diagnostiques et d'améliorer les prestations pour les malades. Ceci a aussi des effets positifs sur la situation des proches soignants. Si ces médicaments ne devaient plus être prescrits, nous nous retrouverions au stade où les malades et leurs proches étaient livrés à leur propre sort, seuls face à la maladie.

L'Association Alzheimer Suisse considère que ces directives illustrent encore une fois qu'on n'accorde pas la priorité nécessaire aux maladies de démence parce qu'on ne veut pas admettre l'étendu de leurs effets. Elle rejette avec énergie le manque total de respect pour les personnes atteintes de démence, une attitude véhiculée par ces directives.»

- Les médicaments en questions sont : Aricept, Exelon, Reminyl, Axura et Ebixa
- Aricept, Exelon et Reminyl sont indiqués pour le traitement de la maladie d'Alzheimer au stade initial et modéré.
- Axura et Ebixa sont administrés à des malades Alzheimer au stade modéré et avancé
- En Suisse, il y a 90'000 personnes atteintes de démence dont plus que la moitié de la maladie d'Alzheimer.
-

Téléphone Alzheimer: 024 426 06 06

www.alz.ch

Informations:

Myrtha Welte, présidente centrale de l'Association Alzheimer Suisse

Tel. 01 361 04 65, 079 337 81 39 / myrtha.welte@alz.ch

Birgitta Martensson, secrétaire centrale de l'Association Alzheimer Suisse

024 426 22 55, 079 679 21 19 / birgitta.martensson@alz.ch

L'Association Alzheimer Suisse

- définit et veille à l'application des conditions qui garantissent aux personnes atteintes de démence un accès optimal aux traitements médicaux et à l'accompagnement personnel. Elle apporte à leurs proches soutien et aide dans leur activité de soins
- encourage la prise en charge personnelle et renforce les compétences des personnes atteintes de démence. Elle informe, soutient, conseille et forme les proches et les soignants
- informe et sensibilise le grand public pour promouvoir l'acceptation et l'intégration sociale des personnes atteintes de démence comme celles de leurs proches
- représente les intérêts des personnes atteintes de démence et de leurs proches auprès de divers milieux concernés
- est active sur le plan politique et prend position en matière de politique sociale et de politique de la santé
- encourage la collaboration interdisciplinaire et établit des liens aux niveaux national et international
- encourage et soutient des projets de recherche consacrés à la démence, en particulier dans le domaine social et dans celui des soins.